

Assistante clinique/ assistant clinique





Table des matières

Profil de la profession

Formation

Avantages

PROFIL DE LA PROFESSION

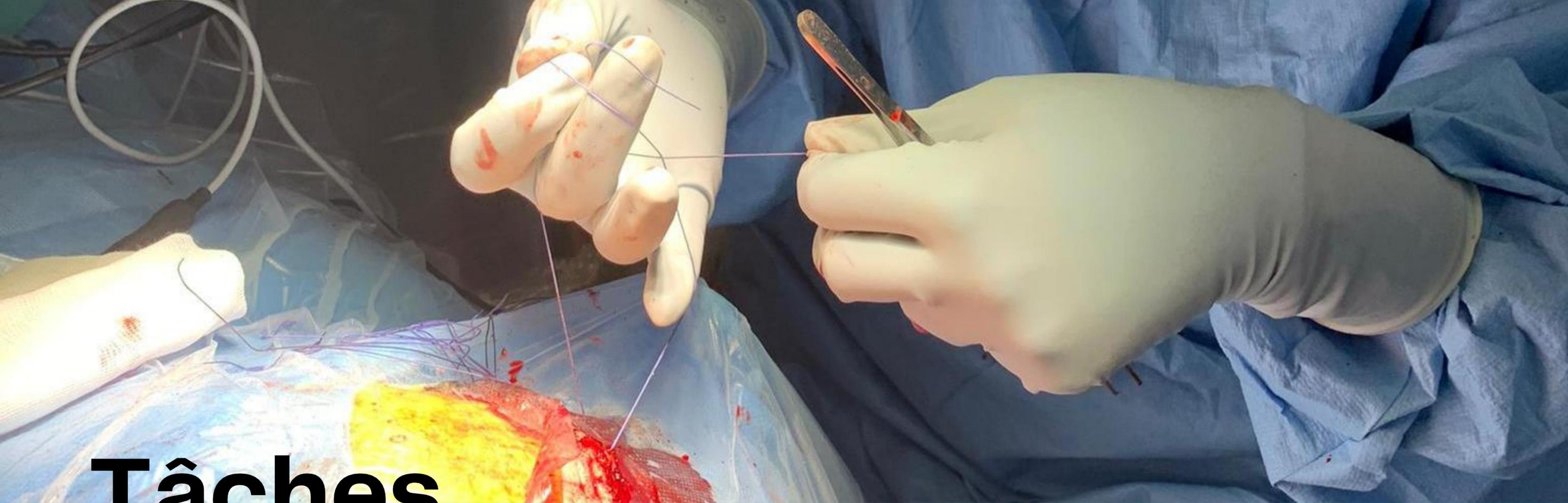


Les assistantes et assistants cliniques sont des professionnels de la santé expérimentés qui assument des tâches médicales sur mandat du médecin.



Un soutien pour l'équipe médicale

Une jeune profession de la santé composée de personnes expérimentées souhaitant élargir leur savoir et leurs compétences pour assurer une prise en charge interprofessionnelle de haute qualité dans le système de santé.



Tâches

Les assistantes et assistants cliniques peuvent exercer leur activité dans différents domaines de la prise en charge des patients. Ils exercent par exemple en clinique, chez le médecin de famille ou en EMS où ils apportent un soutien aux médecins dans la prise en charge des patients et assument certaines tâches de manière autonome, p. ex. établir des anamnèses, effectuer des visites, rédiger des rapports de sortie, prescrire des traitements et assister lors d'interventions chirurgicales.

«L'activité des assistantes et assistants cliniques se répercute positivement sur la collaboration interdisciplinaire et la qualité de la prise en charge des patients».

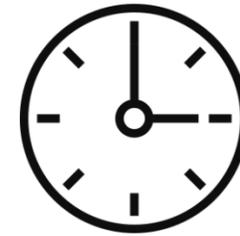
FORMATION CONTINUE EN COURS D'EMPLOI **CAS/DAS/MAS**

CONDITIONS D'ADMISSION

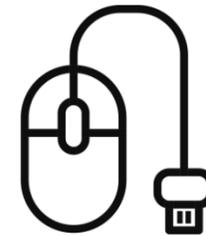
- BSc dans une profession de la santé ou études de médecine avec deux ans d'expérience professionnelle
- Professionnels de la santé ES avec OPT ou formation complémentaire en médecine d'urgence/intensive et soins d'anesthésie, formation supérieure ES avec deux ans d'expérience
- Sur dossier: professionnels de la santé ES sous conditions (conditions supplémentaires: au moins un module «évaluation clinique et examen physique» et «pratique réfléchie - comprendre la science»). Les modules à effectuer sont communiqués après examen du dossier.

Avantages

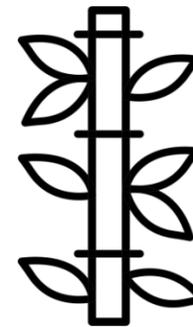
Secteur stationnaire



CONTINUITÉ DANS LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS



**DÉCHARGE DE TÂCHES ADMINISTRATIVES
(PRIORITÉ À LA FORMATION ET AUX CAS PLUS COMPLEXES, RÉDUCTION DE LA DURÉE DE TRAVAIL)**



LIEN ENTRE LES SOINS ET LES MÉDECINS



RÉDUCTION DE LA DURÉE DE SÉJOUR

Avantages

Secteur ambulatoire



**PRISE EN CHARGE DE TÂCHES
MÉDICALES/PARTAGE DES TÂCHES**



**SOUTIEN DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS**



**DÉCHARGE DE TÂCHES
ADMINISTRATIVES**

Ensemble pour un avenir fort

physician-
associates.ch

